Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601535-20260708-2026_047-DE

COMMUNE DE PEAULE
Département du Morbihan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 23
Pouvoirs : -
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 6 juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier le mercredi 1er juillet 2026, s'est réuni, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François BREGER, Maire de PÉAULE

N° 2026-047

PRESENTS : M.BREGER Jean François, DEGRES Lauriane, BOSQUILLON DE JENLIS Eric, ETIENNE Patricia, MOREAU Alain, PROVOST Odile, PARAZINES Claude, CRUAUD Muriel, RYO Nathalie, DE BIZEMONT Loeïza, STEVANT Anthony, LECLAIRE Elodie, GURIEC David, LE PENUIZIC Jean-Marc, DELAUNAY Gwénola, RICHARD Yvon, PERION Erwan, RYO Audrey, TRICHEREAU Benoit, RYO Gaël, PICAUD Nolwenn, ROUSSE Alexandre, RIVIERE Allan

SECRETAIRE : MOREAU Alain

Objet : Finances – indemnité de gardiennage de l'Eglise pour 2026

Le Procès-verbal de la séance a été affiché à la porte de la Mairie
Le 8 juillet 2026

Monsieur le Maire explique que la Préfecture a communiqué aux communes les éléments permettant le versement des indemnités versées pour le gardiennage des églises communales.

Il indique que la revalorisation de l'indemnité suit la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, or celui-ci n'a pas été revalorisé depuis le 1er juillet 2023. Aussi, le plafond indemnitaire applicable en janvier 2026 est identique à 2024 et 2025 comme suit :

- 503.42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte
- 126.91 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Municipal délibère par 23 voix pour **FIXER** à 503.42 € l'indemnité de gardiennage de l'église versée à M. Joseph TSIVANYO, gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte, au titre de l'année 2026.

Le Maire
Jean François BREGER

MAIRIE DE PEAULE 56 Morbihan